729 (2007-2008) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

29 JANVIER 2008

Rapport d'activités 2006 de l'Agence de stimulation technologique (A.S.T.) *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission des Relations internationales,
de la Coopération internationale, de la Recherche, des Technologies nouvelles
et des Télécommunications

par

M. B. Langendries

* Cfr CRAC N° 72 (2007-2008).

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Télécommunications s'est réunie en séance publique de commission, le 29 janvier 2008, afin d'examiner le rapport d'activités 2006 de l'A.S.T. (1).

---

(1) *Ont participé aux travaux :* M. Bodson, Mme Defalque, M. Dehu, Mme Docq, MM. Fontaine, Furlan, Gennen, Janssens (Président), Langendries (Rapporteur), Meurens, Miller.

Ont assisté à la réunion : MM. Bayenet, Fourny, Petitjean, Wesphael ;
Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures.

I. EXPOSÉ DE Mme la MINISTRE

Mme la Ministre explique d'emblée qu'il s'agit du premier rapport de l'A.S.T. soumis à l'examen de la Commission. Ce rapport est assez succinct étant donné que 2006 est l'année de constitution de l'agence ; il s'agissait de lancer l'agence, d'engager le personnel, de prendre les contacts nécessaires. Il n'a pas toujours été aisé de trouver les personnes ayant les compétences nécessaires pour travailler dans l'agence, mais aujourd'hui, c'est chose faite.

Pendant l'année 2007, de nombreuses actions ont été menées par l'A.S.T. L'examen de son rapport d'activités 2007 sera l'occasion d'en débattre.

II. ÉCHANGE DE VUES

M. Fontaine comprend que la brièveté du rapport 2006 est due au fait que l'agence a été lancée cette même année. Il aurait toutefois aimé connaître la situation actuelle de l'A.S.T. et les premiers résultats engrangés, notamment au niveau de l'approche des P.M.E. Il désirerait en outre connaître les structures de coordination qui existent entre l'A.S.T. et l'A.S.E. (Agence de stimulation économique).

Mme la Ministre comprend le souhait du Commissaire mais préfère délivrer ces informations lors de l'examen du rapport d'activités 2007 de l'agence, sans quoi l'examen de ce rapport n'aura plus de pertinence.

M. Fontaine souhaiterait savoir quand ce rapport sera disponible.

Mme la Ministre ne peut le dire avec précision étant donné que ce n'est pas elle qui le rédige, mais elle fera en tout cas le nécessaire pour qu'il soit distribué aux parlementaires le plus rapidement possible.

M. le Président dit comprendre le souhait de M. Fontaine d'obtenir de plus amples informations au sujet des activités de l'A.S.T. Peut-être eût-il été préférable d'examiner, ensemble, les rapports d'activités 2006 et 2007 de l'agence, mais le décret constitutif de l'A.S.T. (décret-programme du 23 février 2006) prévoit, en son article 30, que les rapports annuels d'activités doivent être transmis au Parlement wallon.

M. Fontaine conclut en disant que, si le délai pour obtenir le rapport 2007 est trop long, il interpellera Mme la Ministre sur le sujet.

III. RAPPORT

A l'unanimité des membres présents, la Commission a décidé d'accorder sa confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,	Le Président,
B. LANGENDRIES	Ch. JANSSENS